

LE *Miénguô*

Bulletin d'Informations Municipales
de Picherande

Décembre 2020
Semestriel n°41

Édito

Cette année 2020 restera marquée par la crise sanitaire. Malgré tout, nous avons su ensemble trouver des solutions pour que notre village affronte cette difficulté dans les meilleures conditions.

Dès le 14 mai, les enfants ont pu reprendre le chemin de l'école. Nos commerçants ont pu vous accueillir en prenant des mesures « barrières » dès le début de l'épidémie. La quasi-totalité des festivités prévues ont pu se dérouler grâce à l'adaptation de chaque programme par les bénévoles des associations en concertation avec la municipalité.

J'ai une pensée pour les commerces qui n'ont pas pu ouvrir durant ces longues semaines.

Enfin, je voudrais témoigner de toute ma solidarité à nos aînés qui ont dû faire face à de longues périodes d'isolement.

Associé aux agents, aux adjoints et aux conseillers, je vous adresse mes meilleurs voeux pour 2021 et je vous souhaite ainsi qu'à vos proches de très bonnes fêtes de fin d'année.

Prenez soin de vous.

*Bien amicalement.
Votre Maire, Frédéric ECHAVIDRE.*

*Meilleurs
voeux
2021*



Le nouveau conseil municipal



Denis CHABAUD
Conseiller
58 ans
Chef exploitation agricole

Dominique LAMBERT
3^{ème} adjoint
68 ans
Professeur des écoles en retraite

Patrick CHABAUD
Conseiller
60 ans
Directeur en retraite d'une société électrique

Romain DUTUEL
Conseiller
33 ans
Employé charpentier, menuisier

Bernard BOUYON
1^{er} adjoint
69 ans
Artisan commerçant en retraite

Jean-François GUITTARD
Conseiller
49 ans
Technicien-qualité

Frédéric ECHAVIDRE
Maire
48 ans
Conseiller technique sportif

Nicolas MAZEYRAT
Conseiller
26 ans
Chef d'exploitation agricole

Michel TALY
Conseiller délégué aux finances
70 ans
Fonctionnaire du ministère de l'intérieur des finances en retraite

Marie CHARDON
Conseillère
26 ans
Notaire

Hélène PHELUT
2^{ème} adjointe
36 ans
Infirmière libérale

Les nouvelles commissions et les délégués

Les commissions communales :

Commission travaux, eau, assainissement, voirie :
Monsieur le Maire de droit,
Bernard Bouyon vice président,
Patrick Chabaud,
Jean-François Guittard,
Denis Chabaud,
Nicolas Mazeyrat,
Dominique Lambert.

Commission finances et budget:
Monsieur Le Maire de droit,
Michel Taly, vice président,
L'ensemble du Conseil est membre

Commission d'appels d'offres:
Monsieur Le Maire de droit,
3 membres dont un vice président, Bernard Bouyon, Dominique Lambert, Patrick Chabaud,
3 suppléants, Jean-François Guittard, Denis Chabaud, Nicolas Mazeyrat

Les conseillers délégués :

Gestion des personnels administratifs et techniques : **Frédéric ECHAVIDRE**
Suivi technique, gestion du personnel, bâtiments communaux, suivi des travaux : **Bernard BOUYON**
Gestion du RPI et du C.C.A.S. : **Hélène PHELUT**
Suivi des dossiers communaux (garage communal, lotissement, micro-crèche), recherche de subventions, suivi administratif : **Dominique LAMBERT**
Gestion des finances et du budget : **Michel TALY**
Dossiers agricoles et SMGF : **Frédéric ECHAVIDRE**
Responsable déneigement : **Denis CHABAUD**

Délégués des différents syndicats et associations:

AICRI :

Titulaires: Marie Chardon, Christelle Martin
Suppléants : Dominique Lambert, Nathalie Amblard

CNAS :

Hélène Phelut, Christelle Martin

Communauté de Communes du Massif du Sancy :

Frédéric Echavidre, suppléant Bernard Bouyon

EPF/SMAF :

Frédéric Echavidre, Marie Chardon

SIE :

Patrick Chabaud, suppléant Bernard Bouyon

Parc des Volcans :

Hélène Phelut, Dominique Lambert

Sictom des Couzes :

Frédéric Echavidre, Bernard Bouyon, Denis Chabaud

SIVOM du canton de Besse Cezallier Sancy :

Frédéric Echavidre, Hélène Phelut, Jean-François Guittard

Syndicat du Paillaret :

Frédéric Echavidre, Nicolas Mazeyrat

SMGF : Frédéric Echavidre

Les employés municipaux

Les agents techniques : CHALAPHY Stéphane, MARTIN Frédéric et BERNARD Pierre

Les agents administratifs : MARTIN Christelle et AMBLARD Nathalie

La cantine : DUTUEL Lucie, agent technique

L'agence postale communale : AMBLARD Nathalie, agent administratif

La micro-crèche



Un des projets importants de cette mandature est celui de la micro-crèche.

Une micro-crèche est une structure d'accueil collectif de petite taille, destiné aux enfants âgés de moins de 3 ans, elle permet d'accueillir au maximum 10 enfants.

Ce projet s'est imposé pour plusieurs raisons essentielles. Tout d'abord, le constat qu'il n'y ait pas d'assistante maternelle sur notre commune, pas plus que sur les communes voisines : Egliseneuve d'Entraigues, Saint Genes Champespe, Saint Donat et Chastreix. Les plus proches se situent à la Tour d'Auvergne et à Besse.

Certains enfants de ces villages dépourvus sont même accueillis dans les micro-crèches de Tauves et de la Gare de Laqueuille !

Ce type de structure se développe de façon importante sur notre territoire et toutes fonctionnent très bien. A l'heure actuelle, c'est un

mode de garde que privilégient les parents. Le deuxième aspect important que nous avons pris en compte dans notre réflexion, c'est la concomitance avec le projet du lotissement. Proposer une micro-crèche sur notre commune à un jeune couple désireux de s'installer est sans nul doute un atout majeur qui fait la différence.

Un questionnaire de besoins visant à recueillir l'avis des parents a été distribué. Les retours sont plus que positifs puisque 84 % sont favorables à ce projet. Les parents de 21 enfants de 0 à 3 ans présents sur le secteur seraient intéressés pour inscrire leur enfant dans une micro-crèche à Picherande.

Nous travaillons actuellement à l'élaboration du dossier afin d'obtenir les autorisations et les subventions nécessaires.

L'opportunité d'acquérir la maison de Monsieur et Madame Raoul Mazeyrat ouvre la perspective d'en faire le lieu d'accueil idéal de cette micro-crèche.

C'est au rez-de-chaussée de la partie non rénovée de la maison que nous envisageons son installation, ainsi les petits pourront profiter de l'espace extérieur particulièrement agréable.

La proximité de l'école et de la cantine en font des atouts supplémentaires.

Calendrier prévisionnel :

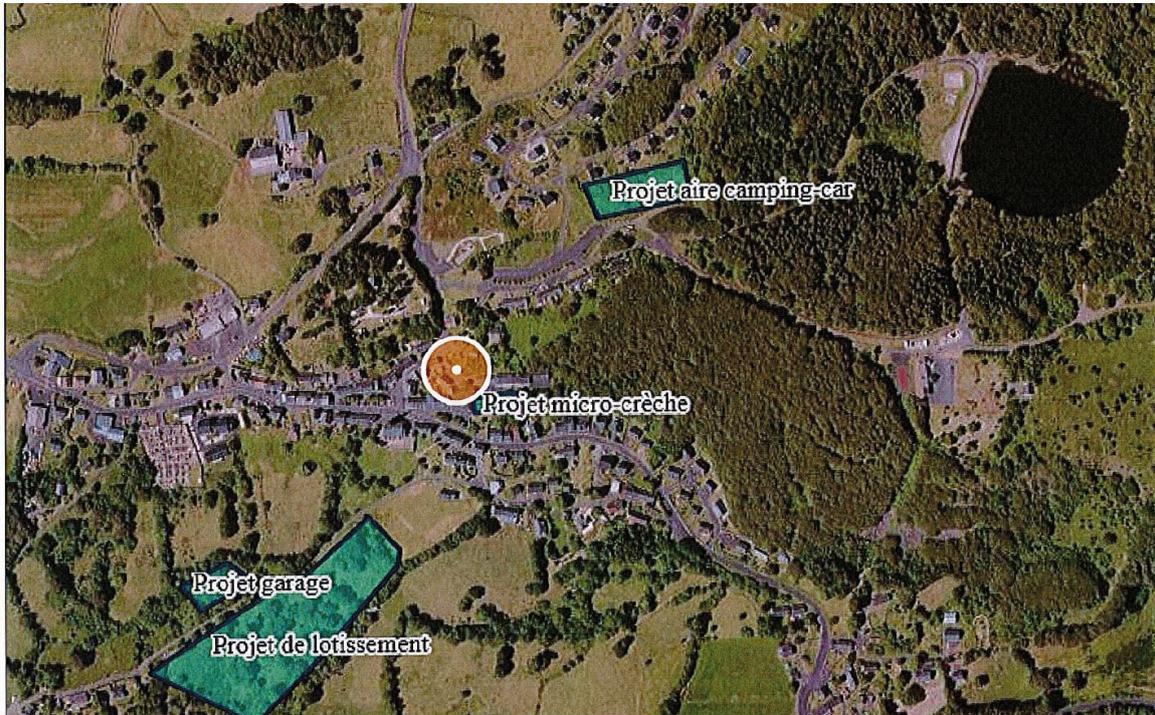
1^{er} semestre 2021 : Rendez-vous avec le Médecin de la PMI (Protection Maternelle et Infantile), la caisse d'allocation familiale, la MSA, l'architecte.

2^{ème} semestre 2021 : travaux de la maison, aménagement et mise aux normes.

Le lotissement

Le nouveau PLU est en vigueur depuis le 22 septembre dernier. Il permet à la commune de travailler sur un lotissement d'une quinzaine de maisons en implantation « aérée » au milieu d'espaces boisés.

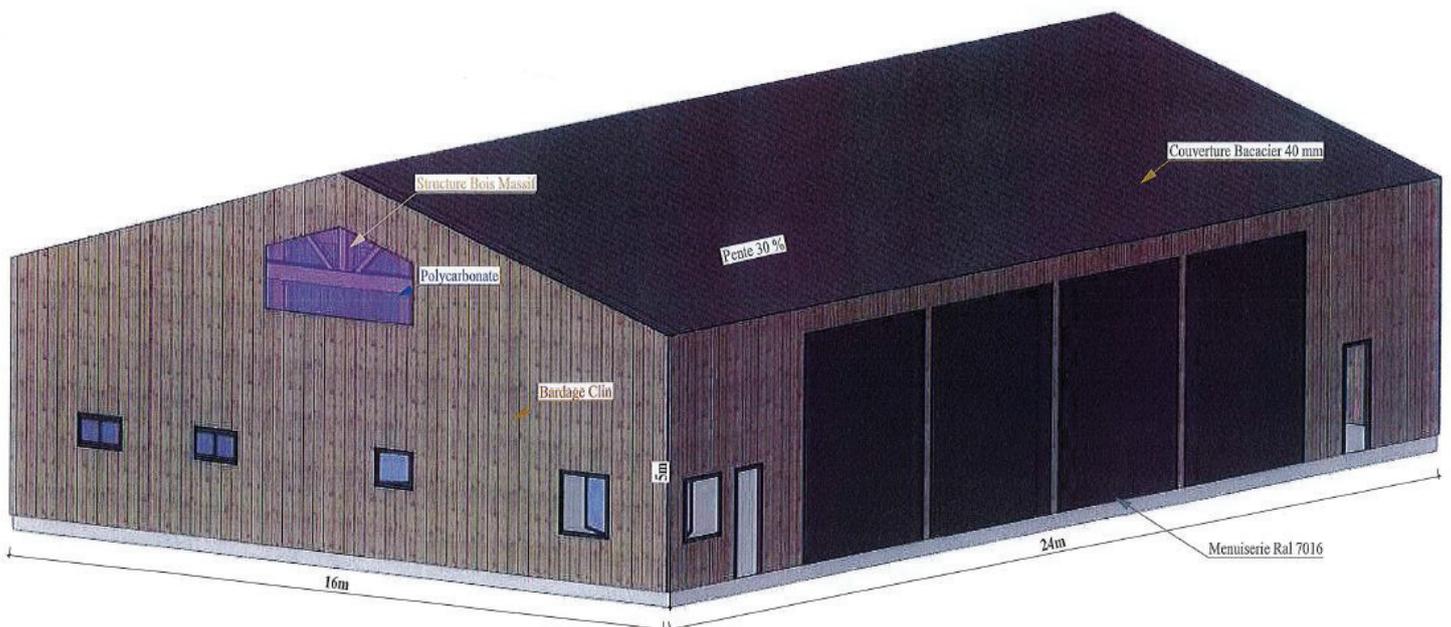
Le choix de ce terrain a été motivé par sa belle exposition, au sud face aux « monts du Cantal », à proximité du centre bourg facilitant l'accès aux commerces et à l'école. L'objectif est d'installer des « jeunes ménages » à l'année en proposant chaque lot à un prix très attractif.



Le garage communal

Actuellement, nos engins et l'ensemble du matériel sont répartis dans plusieurs locaux aux quatre coins de la commune. Cet « éclatement » n'est pas du tout fonctionnel. La municipalité a décidé de se doter d'un bâtiment technique adapté.

Cette construction se fera sur une parcelle nous appartenant sur la route de Rochon. Avec 400 m² de surface au sol, ce garage permettra de regrouper tous les véhicules et matériels de la commune



L'aire de camping-car

Les conditions sanitaires ont fait exploser la vente et la location des camping-cars. Cet été plus que d'habitude, le massif du Sancy a été la destination de nombreux d'entre eux.

Dépourvu d'un espace pour les accueillir, la municipalité a pour objectif d'offrir une aire adaptée pour installer une vingtaine de véhicules. Le choix du lieu de cet aménagement s'est porté sur une zone en friche à l'endroit de l'ancienne « décharge de gravat » sur la gauche en montant au lac. L'embellissement du lieu passera par un reboisement important afin de préserver la quiétude du lotissement du Garet.



Le pré Dernier : changer pour rester fidèles

En 1927, la commune de Picherande est devenue propriétaire de biens agricoles qui lui avaient été légués par Monsieur Jean Vernet, habitant de la commune, décédé en 1925.

— Je soussigné Jean Vernet, demeurant à Sauris, Commune de Picherande. —
— Ai fait mon testament ainsi qu'il suit : Je lègue à la commune de Picherande, mes domaines de Lafricodis, comprenant chezal, pré, pâturés, montagne et bois et coupes de tout les immeubles que je possède dans les dépendances de Lafricodis et de la Bouverie, en ce compris le pré Devrière. —
— Le revenu des immeubles ci-dessus après déduction des impôts et charges, se sont employés chaque année, jusqu'à concurrence de cinq cents francs, à l'entretien de deux élèves, un garçon et une fille âgés de moins de quatorze ans, qui auront fréquenté les écoles publiques de la commune de Picherande, pendant toute la durée de l'année scolaire et qui seront pris (parmi les plus travailleurs des mains fortunées) et autant que possible appartenant à une famille nombreuse, et le surplus au soulagement des vieillards.

Le legs fixait une condition : les revenus des biens légués devaient être affectés aux enfants méritants de familles pauvres et aux vieillards indigents.

Près d'un siècle après, cette clause a perdu toute portée : aujourd'hui, pour un propriétaire non exploitant, le revenu des biens agricoles couvre à peine les frais courants. Quant au « chezal » dont parle le testament (une grange), il ne rapporte rien et ne pourrait rapporter qu'à condition d'en changer l'affectation aux frais de la commune, et donc au détriment de nos autres projets.

Pour que l'intention du testateur soit satisfaite dans son esprit et durablement, il faut adapter le dispositif initial au monde dans lequel nous vivons.

Pour que le legs de Monsieur Vernet serve durablement à financer une action sociale de la commune sans retarder la réalisation des autres projets, il faut vendre la grange (ce que le testament n'interdit pas) à une personne qui en changera l'affectation à ses frais, et réinvestir les fonds dans un autre bâtiment qui sera directement affecté à une action sociale.

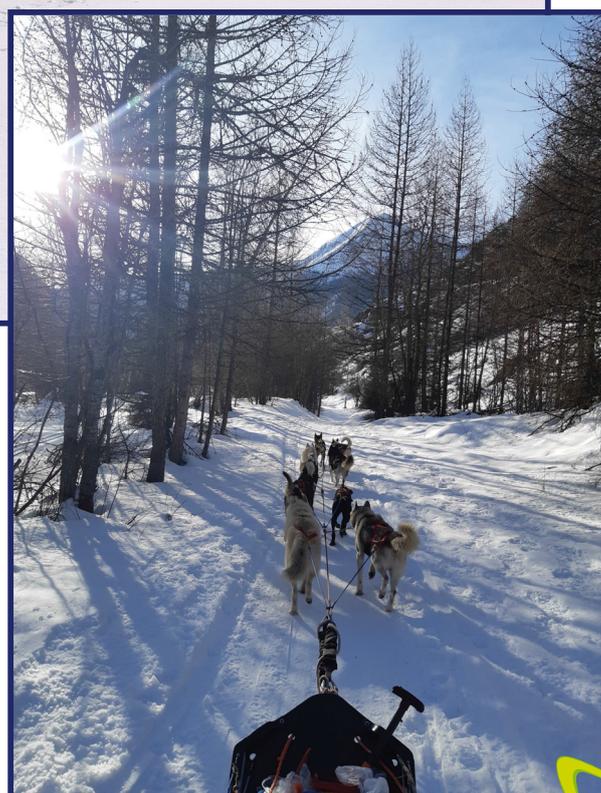
Ainsi, nous resterons fidèles à l'intention de Monsieur Vernet, en renonçant à des modalités précises, marquées par leur époque et qui sont tombées dans l'oubli depuis des décennies (l'aide aux élèves méritants et aux personnes âgées sans ressources est maintenant prise en charge par d'autres institutions et mécanismes).

Pour finir, une question plus anecdotique : dans son testament, Monsieur Vernet finit la liste des biens légués par les mots : « en ce compris le pré derrière ». Est-ce cette expression, déformée, qui a donné son nom au bâtiment, que nous appelons « le pré dernier » ?

Les activités touristiques en pleine nature

Cette année, l'offre des activités pleine nature va être complétée par les chiens de traîneaux. En effet, la balade en traîneau, en cani kart (à la belle saison) et cani marche seront désormais possible sur notre commune. Cette activité vient s'ajouter à la randonnée pédestre, équestre, VTT, pêche au lac ou en rivière.

Contacter Julia (chiens de traîneau des volcans) au 06 23 63 47 72 ou par mail cddtdvolcans@gmail.com



Mission haies : union des Forêts et des Haies Auvergne Rhône Alpes

Planter des haies ou des alignements d'arbres bocagers ? La commune de Picherande lance un programme.

Les haies jouent de nombreux rôles pour l'agriculture et pour les habitants de nos communes rurales : brise-vent protecteur des maisons et des troupeaux, corridors écologiques, pare congère, régulation de l'eau, paysage,

À compter de 2021, la commune de Picherande souhaite organiser des plantations de haies ou alignements d'arbres sur les terrains agricoles ou en bord de chemins.

La commune sollicitera l'aide du Conseil départemental en faveur des haies et du bocage, et propose d'organiser un dossier groupé de plantation qui consiste à regrouper les projets communaux, d'agriculteurs ou de particuliers (à noter que les haies aux abords immédiats des maisons individuelles ne sont pas subventionnables par l'aide départementale mais peuvent faire l'objet de commandes groupées).

Les plantations utilisent des jeunes plants d'essences bocagères locales, dits forestiers, c'est à dire des plants de petite taille (20-30 cm de haut), de reprise aisée et facile. Ces plantations doivent être paillées les premières années.



Première neige à l'automne : un abri bienvenu derrière une haie



Situation sans haie :

Vent non ralenti qui assèche les végétaux et limite leur croissance



Avec une haie brise-vent :

Vent ralenti sur 15 à 20 fois la hauteur de la haie



Un appui technique et un soutien financier peuvent être apportés par la mission haies. Cela concerne les particuliers et les agriculteurs. Pour les personnes intéressées, contacter la mairie avant le 31 mars.

Les associations & autres

■ Association Picherande d'Hier et d'Aujourd'hui

Président : Bernard Bouyon
Trésorière : Lucienne Serre
Trésorière adjointe : Elise Bouyon
Secrétaire : Odette Gatignol
Secrétaire adjointe : Nicole Robert



P. H. A.

■ Festy Picherande

Présidente : Cindy Dufossé
Vice Président : Donatien Dutuel
Trésorière : Aude Jomier
Secrétaire : Sylvie Coudert



■ Société de chasse

Président : Didier Chalaphy
Vice Président : Christian Guittard
Trésorier : Frédéric Falgoux
Secrétaire : Cédric Babut



■ Association des pêcheurs du lac de Gayme

Président : Stéphane Papon
Vice Président : Cyril Chalaphy
Trésorier : Christian Vaille
Secrétaire : Yves Lartigue



■ Amicale des sapeurs pompiers :

Président : Jean Charbonnel
Vice Président : Mathilde Vergnol
Trésorier : David Bidet
Secrétaire : Michel Chandèze



■ Club du 3ème âge « Les genêts d'or » :

Présidente : Sylvie Chabaud
Vice Président : Paul Chazal
Trésorier : Jean-Michel Bernier
Secrétaire : Annick Gimone



■ RPI Saint-Donat/Picherande :

Directrice de l'école de Picherande : Hélène Echavidre
Professeurs des écoles : Pauline Decard et Morgane Brassier



■ Paroisse Sainte Marie des Lacs et des Couzes :

Les prêtres :
Père François-Marie Maurin
Père François-Xavier Généville
Père François-Xavier Dang, prêtre coopérateur
L'équipe d'animation paroissiale :
Daniel Bernard, Président de funérailles
Eliane Fargeix
Babette Longeroche



Association Picherande d'Hier et d'Aujourd'hui

Malgré l'année compliquée, nous avons essayé de maintenir un maximum d'activités en nous adaptant (parfois dans l'urgence).

Les séances de gymnastique ont rassemblé une quinzaine de personnes les lundis ou les jeudis. Les cuisinières ont innové avec les confitures à base de gentiane. Les couturières ont confectionnés des objets en tricot ou au crochet.

Cette production a complété notre stand de vente de « pompes » les vendredis matin au marché de cet été.

Pour la fête de la gentiane, les bénévoles ont tenu le stand avec vente de tee-shirts et dégustation de gentiane de notre fabrication.

En septembre, une sortie d'une journée à Riom-es-Montagne avec visite de l'espace Avèze, repas au restaurant l'Amandine à Valette et balade à bord du « Gentiane express » nous a permis de nous retrouver.

Dans l'impossibilité d'organiser la soirée du 31 octobre au profit d'Acte Auvergne, nous avons décidé de leur verser une partie de la recette de l'année.

L'association PHA est ouverte à tous et les nouveaux adhérents sont les bienvenus.

Le Président, Bernard Bouyon.

Festy Picherande



Malgré l'épidémie, l'association a dû s'adapter et s'organiser pour mettre en place les festivités. Elle remercie toutes les personnes qui ont œuvré au bon déroulement de leurs manifestations en cette période difficile.

La présidente ainsi que des membres actifs de l'association passent le flambeau et souhaitent réussite et succès aux nouveaux adhérents.

Cindy Dufossé.

L'amicale des sapeurs pompiers

Initialement prévue le 31 mai, la randonnée gourmande organisée par l'Amicale a été reportée à l'automne. Malheureusement, au vu des circonstances sanitaires, celle-ci n'a pu avoir lieu. L'amicale a décidé d'organiser 2 « soirées pizzas » pour maintenir une dynamique au sein du groupe. La première ayant remporté un franc succès, une nouvelle soirée a été renouvelée le vendredi 21 août.

L'amicale des sapeurs pompiers vous donne rendez-vous pour le traditionnel passage des calendriers en fin d'année.

L'amicale.



Le club des genêts d'or

Alors que l'année 2020 avait bien commencé pour l'association, Galette des Rois, après midi gaufres, après midi crêpes, concours de belote in extrémis et voilà que quelques jours plus tard un fichu et minuscule individu dénommé coronavirus ou en un nom plus savant covid 19 s'est incrusté dans chaque recoin de la planète !!! Et voilà que le mot confinement n'a jamais été autant à la mode ! Finit d'un coup les petites sauteries festoyantes ! Et ce pour une durée qui reste encore à ce jour indéterminée. Plus de retrouvailles, plus de visites, reste le téléphone point final. Voilà bientôt dix mois que la vie de chacun est bouleversée. On se rappellera que les 35 ans du club n'ont pas pu avoir lieu. Dans l'ombre, Martin et Annick se sont occupés respectivement à la confection de bâtons de pèlerin et au cartonage. Lors des fêtes, artisanale et de la gentiane, ils ont proposé leurs travaux manuels à la vente au profit du club. Ça a été la seule parenthèse possible. Afin de veiller sur chacun, la présidente a confectionné quelques goûters et assuré la distribution en porte à porte. Il en a été de même pour le repas potiron et pour la morue ce sera la même chose. Voilà une année bien bizarre qui va se terminer, souhaitons qu'en 2021, la vie normale reprenne son cours, non sans qu'il y ait des traces, peut être des traumatismes psychiques mais si tout le monde a pu garder la santé face à ce maudit virus, c'est déjà une bataille de gagnée.

« Genêts d'Or, prenez soin de vous, la fête on la fera après ! C'est promis ! A très bientôt ! »
Sylvie votre présidente.



Association des pêcheurs du lac de Gayme

Bilan de l'année 2020

Une ouverture tardive mais l'activité de l'association a permis la pêche sur la saison « réduite » dans le magnifique site du Lac de Gayme.

Les bénéfices des 2 concours du 12 juillet et 29 août, associés à la vente des cartes de pêche et les adhésions des membres ont permis :

- D'assurer les 9 lâchers de poissons (environ 850 KG dont 100 KG offert par la pisciculture).
- De pallier aux différents frais : de gestion, d'organisation, de fournitures pour les manifestations et l'entretien du lac et ses abords pour le plaisir de tous.
- De faire profiter les enfants de l'école de Picherande d'une demi-journée de pêche.
- D'assurer un bénéfice en fin d'activité qui permet de maintenir celle-ci pour l'année à venir.

L'Association remercie :

- Tous les membres mais aussi les bénévoles qui ont permis le bon déroulement de cette saison de pêche.
- La Mairie de Picherande pour son soutien bienveillant qui permet que l'activité de l'association s'effectue dans les meilleures conditions.

- Les pêcheurs et usagers du lac pour le respect des lieux et des règles inhérentes à l'activité de la pêche et la gestion du site du lac de Gayme.

- Alain et Huguette pour leur dévouement, rigueur et disponibilité quant à la vente des cartes de pêche.

A l'année prochaine, le Président : Stéphane Papon.



La société de chasse

Suite au confinement du 29 octobre, la chasse a été suspendue. Cependant des dérogations ont été données pour la chasse de régulation de 3 espèces : le sanglier, le chevreuil et le cerf. Elles s'accompagnent de modalités sanitaires à respecter : un nombre de chasseurs limité à 20 par équipe, le respect des gestes barrières, les jours de chasse retenus sont le samedi et le dimanche.

A ce jour, la chasse est autorisée pour le petit, le grand gibier, le chamois et le mouflon.

Un nouveau local de chasse se trouvera à proximité du nouveau garage technique (route de Rochon).

Concernant les animations estivales, nous espérons vous retrouver pour le traditionnel méchoui du 14 juillet.

Les chasseurs.



L'école du bois Joli

Pour l'année scolaire 2019-2020, les enfants ont fait du ski alpin à Super Besse (les mardis en janvier, février et le 12 mars). Malgré le manque de neige, ils ont tous progressé, ils ont tous passé un niveau (ourson, flocon, ...). Avec la crise sanitaire beaucoup de rencontres ont été annulées (englishday, rencontres sportives, permis piéton, fête de l'école).

Malgré tout cela, les élèves ont participé à 2 sorties en fin d'année scolaire:

- le lundi 29 juin : randonnée avec Yves Lartigue (que nous remercions grandement) et 2 de ses collègues. Pique - nique aux "Ages" puis cascade de la Barthe et retour à l'école. Environ 10 km que tous les élèves ont réalisé, du CP au CM2 avec plaisir.
- le mardi 30 juin : après midi pêche au lac de Gayme. Les enseignantes remercient Franck Coudière et l'association de pêche pour le matériel et l'organisation de cette sortie. Il faisait très beau c'était très agréable pour les élèves, même les plus jeunes.

En 2020-2021 : rencontre avec les maternelles du mardi 13 octobre au sujet de la semaine du goût: divers ateliers pour découvrir les goûts, et un atelier de manipulations avec de "vrais" légumes pour réaliser des visages à la manière d'Arcimboldo.

La directrice, Hélène Echavidre.



Les commerces

La commune offre un cadre de vie de qualité à l'ensemble de la population. Elle est dotée de nombreux commerces pour parfaire le bien vivre de ses habitants. Les commerçants participent activement à la vie de la commune en fournissant des services variés.

AGRI RIOM

Philippe PASQUET
04 73 21 62 32

AJ DU SANCY

Alain MARION
Epicerie
04 73 22 39 81

AUBERGE DES VEYSSETTES

AMBLARD Pascal
Restaurant
06 30 90 16 51

AUBERGE DU TARAFFET

Emilie BESSON
Gîte Auberge
04 73 22 31 17

AUX BALCONS DU SANCY

Résidence hôtelière
04 73 22 36 57

BAR L'ECIR

Ginette CHARROIN
Bar restaurant
04 73 22 33 70

BOUCHERIE FAURE PHILIPPE

04 73 22 30 86

BOULANGERIE « LES DÉLICES DE MATÉO »

04 43 10 13 06

BRASSERIE GAÏA

Xavier CONDROYER
04 73 21 17 24

CAP SANCY

Franck COUDIERE
Location de sports
06 60 11 47 44

CAFÉ DU NORD

SOUSTRE Annie
04 73 22 30 88

CAMPING LA SAVE

Patrice CHALAPHY
06 33 77 99 79

CAROSSERIE TOURNADRE

Alain TOURNADRE
Garage
04 73 22 32 98

CENTRAL HOTEL

Pascal GOIGOUX
Restaurant Hôtel
04 73 22 39 58

CREPERIE « CHEZ LA JEANNE »

Valérie TOURNADRE
04 73 22 31 72

ROUCHON SPORTS

Location de sports Thierry ROUCHON
04 73 22 30 42

TABAC PRESSE GUITTARD HUGUETTE

04 73 22 35 15

SANCY TOUR ASSISTANCE

Garage
07 60 09 09 52

La commune a pour projet de créer un plan du village de Picherande (document papier sous forme de carte recto-verso) recensant les commerces, les services, les activités été/hiver illustrés de photos, ...
Ce plan devrait voir le jour au printemps prochain.

L'épidémie de COVID-19

Le 16 avril dernier, la Région Auvergne-Rhône-Alpes était la première en France à annoncer fournir des masques de protection à tous les habitants en vue du déconfinement. Cette opération a été possible grâce à l'engagement des maires, des bénévoles et des agents de la région. Neuf millions de masques ont pu être distribués. La commune a pu ainsi distribuer 1 masque lavable et un masque jetable par personne.

De plus, pour accompagner la population face à la pandémie de COVID-19, la communauté de commune du massif du Sancy et la commune ont fourni des masques lavables et réutilisables. Le choix a été de privilégier une entreprise textile régionale fournissant des masques de qualité et dont l'efficacité est garantie sur un cycle de 30 lavages. Ces masques sont disponibles en mairie et peuvent être retirés à tout moment si un habitant en fait la demande.

Enfin, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme en liaison avec l'Association des Maires du Puy-de-Dôme a passé commande de 400 000 masques textiles réutilisables à une entreprise locale, pour doter tous les Puy-dômois de masques réutilisables.



Pour répondre aux mesures à adopter face à l'épidémie, la commune a doté les commerces de plexiglas, de gel hydro alcoolique et de désinfectants pour les surfaces. Ainsi, la boulangerie, la boucherie, le tabac presse, l'épicerie, les cafés ont bénéficié de la pose d'une vitre en plexiglas par l'entreprise MOREL pour se protéger et protéger ses clients. Ce dispositif a été étendu aux services publics de la Mairie et de l'agence postale. L'école a été équipée de sèche-mains à air pulsé.

Grâce à ces mesures, la commune n'a pour l'instant recensé aucun cas sévère de COVID-19.

Coût de l'opération : environ 4000€



Aménagement des services publics de la Mairie

La fête de la gentiane

En cette année si particulière due à l'épidémie de COVID-19, la commune a décidé de maintenir la fête avec un programme et des animations adaptées. Le nombre d'exposants a été limité à 50 pour laisser plus de fluidité et d'espace pour les piétons.

Le vendredi 14 au matin était réservé à l'installation des exposants. Cela a permis à chacun de s'installer « sans bousculade ».

Le marché a débuté vendredi à 13H00 pour se terminer dimanche 16 août à 18H00. La Banda du Cendre a animé le village avec des musiques et chansons de banda du sud ouest (Pottoka, Caracas,...), de la variété française ainsi qu'un répertoire moderne.

Nous avons accueilli cette année le groupe folklorique « les Gounauds de Bort ». Sur le podium, emmenés par des instruments typiques tels que l'accordéon ils ont dansé la polka, la valse ou encore la bourrée.

Notre géant « Phonsou » était pour l'occasion à côté du podium. Indispensable au départ des randonnées « A la rencontre du gencynaire » avec Yves, il était accompagné de Miss Gentiane et ses dauphines.

Les confréries des gencynaires et des Talmeliers n'ont pu être présentes suite à l'épidémie.

Un atelier marionnette a été proposé aux enfants de 6 à 11 ans. Il s'est déroulé les après-midi de la semaine de la fête. Les enfants costumés aux couleurs de la gentiane et qui ont participé à cet atelier ont pu venir montrer leurs œuvres sur le podium.



Le C.L.I.C Senior

Le CLIC est un lieu d'accueil, d'information, d'écoute, de conseil et d'orientation à la disposition des personnes de plus de 60 ans, de leur famille et des professionnels. Ce service est gratuit.

Une équipe (assistante sociale, secrétaire,...) est à votre écoute, elle vous reçoit dans ses locaux ou se rend à votre domicile pour vous aider et vous orienter vers les services ou professionnels compétents en fonction de votre situation. Elle vous informe, de manière personnalisée, sur l'ensemble des dispositifs en faveur des personnes âgées (accès aux droits, aides et prestations, services de maintien à domicile, offre de soins, structures d'accueil pour personnes âgées, aides financières, mesures de protections, loisirs, ...).

Pour tous renseignements, vous pouvez le contacter :

CLIC Senior montagne le bourg 63820 Laqueuille Tél : 04 73 65 80 89 - <http://www.clicseniormontagne.fr/>

Le portage de repas

Bénéficier de portages de repas à domicile permet de continuer à manger des repas complets et équilibrés sans avoir à faire les courses ou la cuisine.

Parfois, avec l'âge, l'appétit diminue, l'envie de cuisiner aussi et l'on rencontre des difficultés à faire ses courses. Continuer à avoir une alimentation équilibrée est important pour prévenir les risques de dénutrition, de chutes et de maladie. Cela entretient également le moral.

Le portage de repas : comment ça marche ?

La personne bénéficiaire d'un service de portage de repas choisit ses menus toutes les semaines à partir d'une proposition communiquée par le service ainsi que le nombre de repas souhaités.

Ces repas peuvent être adaptés aux besoins du bénéficiaire en cas de régime particulier, par exemple régime sans sel.

Les repas sont ensuite livrés sous forme de plateau-repas. La plupart du temps, le plateau-repas est à réchauffer.

Les plateaux-repas du week-end sont généralement livrés le vendredi.

A qui s'adresser ?

Le SIVOM DU PAYS DE BESSE CEZALLIER SANCY (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) qui propose sur Picherande le portage de repas, le bus des montagnes et une animation 3ème âge. (Pour l'aide à domicile et le SSIAD, Picherande ne dépend pas du secteur de Besse)

SIVOM

14 place du grand Mèze 63610 Besse et Saint Anastaise

Tél : 04.73.79.52.82 Fax : 04.73.79.54.76

email: sivomdebess@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture:

Lundi- mardi-mercredi et jeudi : 8h-12h/13h30-17h

Vendredi : 8h-12h- 13h30/16h



L'aide à domicile

L'aide-ménagère à domicile est une prestation sociale attribuée sous certaines conditions aux personnes âgées.

L'objectif est de permettre le maintien à domicile ou dans un foyer logement de la personne âgée, qui en raison de son état de santé et/ou de dépendance ne peut plus faire face, ni procéder aux tâches d'hygiène et d'entretien de son lieu de séjour.

L'aide-ménagère a pour mission d'accomplir chez les personnes âgées un travail matériel, moral et social. Ses activités ne sauraient se limiter aux travaux ménagers. Elle permet notamment aux bénéficiaires d'assurer leur indépendance et de maintenir des relations avec l'extérieur.

L'aide-ménagère se rend au domicile de la personne âgée pour lui apporter un appui :

A DOMICILE

– matériel pour l’accomplissement des tâches quotidiennes d’entretien, de soins d’hygiène sommaire, de courses et, plus généralement, pour les démarches simples et courantes ;

– moral en fournissant une présence attentive un dialogue et un soutien le cas échéant.

Si elle apporte un service technique, elle assure également par sa présence le maintien du lien avec la société. En revanche, elle ne donne aucun soin de nature médicale.

L’aide-ménagère n’est accordée, par ailleurs, que sous certaines conditions : âge, ressources et évaluation des besoins.

A qui s’adresser pour le secteur de Picherande ?

ADMR Association locale	APAMAR	Côte à Côte
1 route de Besse 63850 Égliseneuve-d'Entraigues	Le bourg 63950 Saint Sauves	Combas 63820 Briffons
Tél : 04 73 71 91 78	Tél : 04 73 43 76 29	Tél : 04 73 21 67 95

Pour cette prestation vous pouvez faire un dossier d’aide social. Le dossier peut être retiré en mairie. La validation de la demande est d’abord effectuée par le Maire, avant d’être instruite par le Conseil départemental.

La télé-assistance : un dispositif sécurisant

En cas de chute, de malaise, d’urgence médicale et sans décrocher votre téléphone, vous pourrez dialoguer grâce à un transmetteur directement avec le CODIS–SAMU et vous obtiendrez immédiatement une réponse appropriée.

La sécurité du dispositif repose sur une vérification automatique du transmetteur tous les cinq jours. De plus, régulièrement une personne référente vous rendra visite à votre domicile.

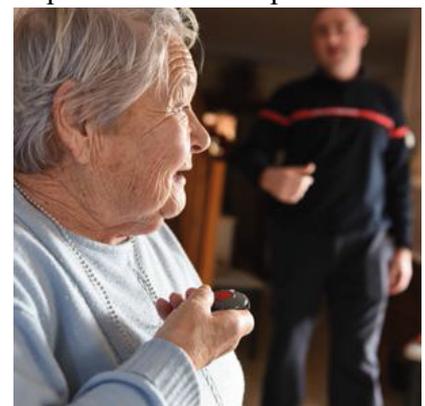
COMMENT ? Grâce à la liaison téléphonique 24 h / 24 - 7 j / 7, vous pourrez alerter et dialoguer avec des professionnels de l’intervention d’urgence : (Sapeurs-Pompiers du C.O.D.I.S 1 et Médecins du S.A.M.U 2)

POUR QUI ? Le dispositif concerne l’ensemble du département. La télé-assistance départementale s’adresse à toutes les personnes âgées isolées, d’au moins 65 ans ou 60 ans pour les personnes inaptes au travail, et aux personnes reconnues handicapées par la Commission des droits et de l’autonomie (anciennement COTOREP) à plus de 80 %.

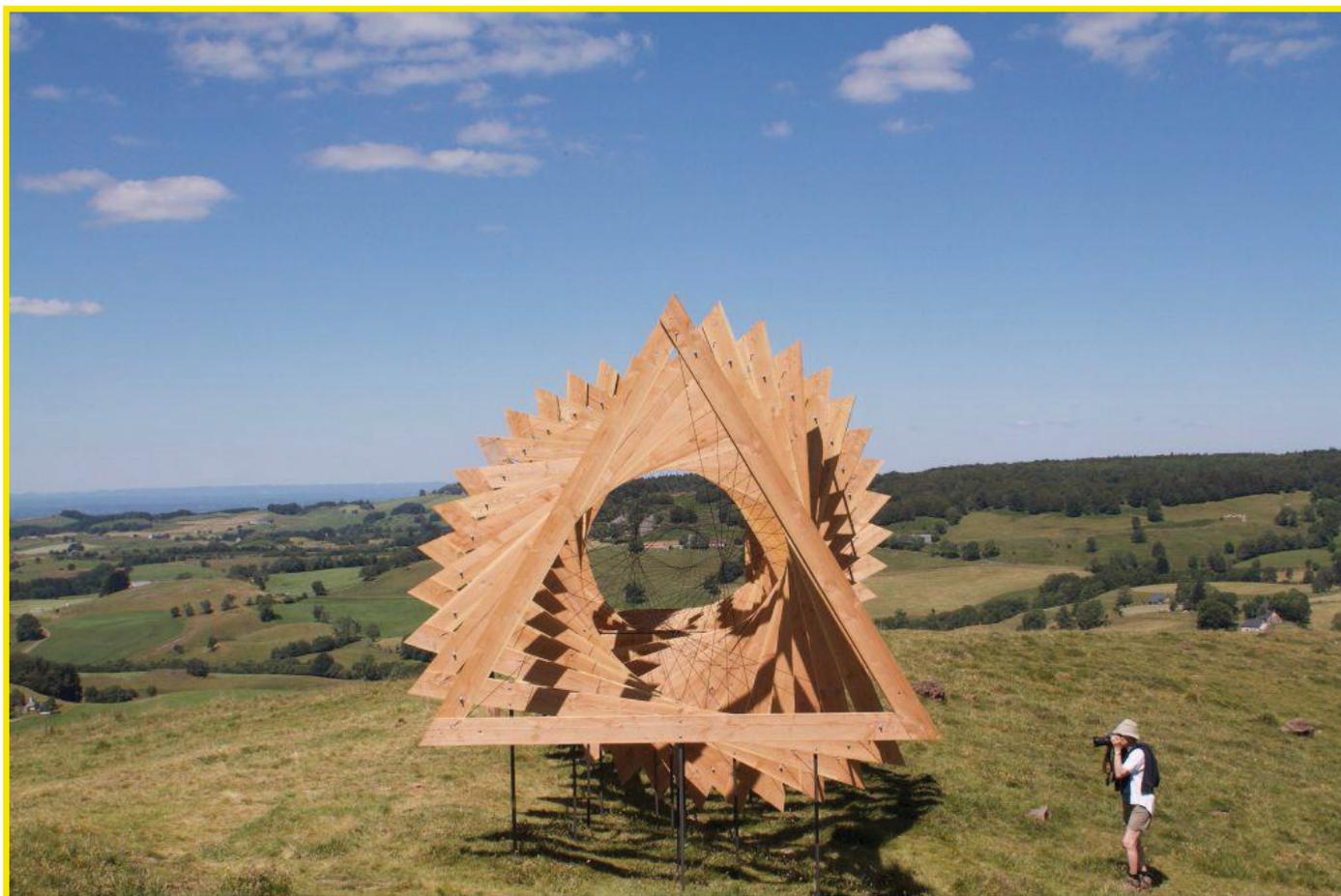
OÙ S’ADRESSER ? Le dossier d’abonnement peut être retiré en mairie. La validation de la demande est d’abord effectuée par le Maire, avant d’être instruite par le Conseil départemental.

Un dispositif très facile d’utilisation - Une prise électrique et une ligne téléphonique fixe suffisent pour installer le transmetteur. Un médaillon-émetteur déclenche l’appel par simple pression où que vous soyez, dans un rayon d’environ 100 mètres autour de l’habitation. Si vous ne pouvez pas parler, des secours (voisins, famille, pompiers, SAMU...) seront envoyés chez vous.

Une installation très rapide - Grâce au partenariat avec les communes du département et EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) conventionnés, le dossier d’abonnement est disponible à la mairie du lieu de votre résidence. L’installation du dispositif est gratuite et effectuée dans les 8 jours à réception du dossier. La redevance est calculée en fonction des revenus et se situe pour le bénéficiaire entre 6,22 € et 35,87 € par mois (pour 2020).



Horizons Art Nature au Puy de Charaire

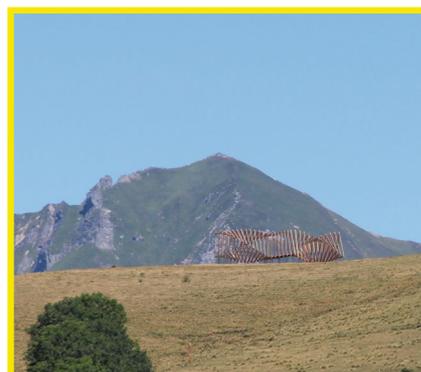


Hauteur : 4,5 m / Longueur : 21 m / largeur : 4 m, Bois, visserie

Une balade de trente minutes aller retour permet de découvrir l'une des œuvres du festival Horizons Arts-Nature : Entresort du collectif A'PIL, Matthieu Pilaud et Pierre-Lou Didelon au Puy de Charaire.

C'est une forme architecturale équilibrée, aux proportions relativement simples, redécoupant le paysage tel un vitrail, mais lorsque le regard se déplace, les lignes, soudain, se métamorphosent. Et cette œuvre à la facture rectiligne devient alors le théâtre d'une figuration géométrique mouvante.

L'œuvre nous offre un panorama exceptionnel à 360 degré.





La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



COVID-19 | PROTÉGEONS-NOUS,
PROTÉGEONS NOS PROCHES

TOUS DÉPISTÉS AVANT NOËL



**TESTS
GRATUITS**



**RÉSULTAT
RAPIDE**

DU 16 AU 23 DÉCEMBRE 2020

LES CENTRES DE TESTS SUR

auvergnerrhonealpes.fr

COVID-19

DU 16 AU 23 DÉCEMBRE 2020

**TOUS DÉPISTÉS
AVANT NOËL**

> **Une campagne massive de dépistage pour casser la circulation du virus**
La région Auvergne-Rhône-Alpes est l'une des plus durement touchées par la deuxième vague de la COVID-19. Dépister massivement la population, c'est permettre de détecter le plus possible de personnes qui sont atteintes par le virus et éviter qu'elles ne le transmettent à d'autres.

> **Se faire dépister = se protéger et protéger ses proches**

Même en l'absence de symptômes, vous pouvez être porteur du virus et le transmettre sans le savoir. Vous faire dépister, c'est diminuer le risque de transmettre le virus à vos proches, parmi lesquels il peut y avoir des personnes fragiles (personnes âgées ou malades par exemple).

> **Quel que soit le résultat :**

restez prudents, respectez les gestes barrières

Les gestes barrières demeurent la meilleure protection contre le virus. Même en présence de proches, il est indispensable de les respecter.



OÙ SE FAIRE DÉPISTER ?



La liste des centres de tests est mise à jour régulièrement sur le site auvergnerrhonealpes.fr pour vous permettre de trouver l'endroit le plus proche de chez vous afin de vous faire dépister par un professionnel.

auvergnerrhonealpes.fr



LES CONDITIONS

- ✓ **Gratuit, sans rendez-vous ni ordonnance.**
- ✓ **Vous devez venir avec votre carte vitale !**



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Carnet de l'année

Naissances :

- Roxane, Jeanne CORNET née le 7 octobre 2020 à ISSOIRE, fille de Aude JOMIER et de Jean-Philippe CORNET.



En 1920, 31 naissances ont été enregistrées sur la commune

Décès :

- Monique, Louise GUITTARD née TARTIERE décédée le 17 décembre 2019 à Clermont-Ferrand à l'âge de 82 ans
- Laurent, Pierre GATIGNOL décédé le 18 février 2020 à Issoire à l'âge de 87 ans.
- Jean, Joseph BOYER décédé le 18 février 2020 à Clermont-Ferrand à l'âge de 83 ans.
- André CHABAUD décédé le 16 avril 2020 à Clermont Ferrand à l'âge de 89 ans.
- Moïse BABUT décédé le 30 juillet 2020 à Vic le Comte à l'âge de 87 ans.
- Anne, Marie GAUTHIER née GOMINARD décédée le 12 novembre 2020 à Vichy à l'âge de 87 ans.



En 1920, 26 décès ont été enregistrés sur la commune

Mariages :

- Noémie, Geneviève REINHARDT & David, Honoré TISSIER mariés le 26 septembre 2020.

En 1920, 31 mariages ont été enregistrés sur la commune



www.delcampe.net

Direction de publication : Frédéric ECHAVIDRE
Ont également contribué à l'élaboration de ce numéro : Lucie DUTUEL, Nathalie AMBLARD et Christelle MARTIN pour la saisie des articles. Merci à Sylvie CHABAUD pour les photos.

